# DICHLOROMETHANE FOR PESTICIDE RESIDUE TRACE ANALYSIS MSDS

n° CAS: 75-09-2 MSDS



### **MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)**

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

Nom commercial : DICHLOROMETHANE For pesticide residue trace analysis

 Numéro index
 : 602-004-00-3

 Numéro CE
 : 200-838-9

 n° CAS
 : 75-09-2

 Code du produit
 : 0095B

 Formule brute
 : CH2Cl2

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals, Manufacture of substances

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.

107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba
400005 Mumbai - INDIA
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699
info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la H315

peau, Catégorie 2

Lésions oculaires H319

graves/irritation oculaire,

Catégorie 2

Cancérogénicité, H351

Catégorie 2

Toxicité spécifique pour H336

certains organes cibles -

Exposition unique,

Catégorie 3

Toxicité spécifique pour H335

certains organes cibles —

Exposition unique,

Catégorie 3

Toxicité spécifique pour H373

www.lobachemie.com 08/04/2016 1/11

### Fiche de données de sécurité

certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

### Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Carc. Cat. 3: R40

Texte complet des phrases R: voir section 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





GHS07

3HS08

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H335 - Peut irriter les voies respiratoires H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence (CLP) : P261 - Éviter de respirer les vapeurs, poussières, fumées, gaz

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement

de protection des yeux, un équipement de protection du visage

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom : DICHLOROMETHANE For pesticide residue trace analysis

n° CAS : 75-09-2 Numéro CE : 200-838-9 Numéro index : 602-004-00-3

www.lobachemie.com 08/04/2016 2/11

Fiche de données de sécurité

Textes des phrases R et H: voir section 16

#### 3.2. Mélanges

Non applicable

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Susceptible de provoquer le cancer.

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à

l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement

respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de

contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer. Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la

peau

: Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/lésions après contact oculaire

: Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes/lésions après ingestion

: L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la

santé.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Eau pulvérisée. Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser d'agents d'extinction contenant de l'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

www.lobachemie.com 08/04/2016 3/11

Fiche de données de sécurité

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Recueillir le

produit répandu.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Se procurer les instructions avant utilisation. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Prendre des mesures de précaution contre les

décharges électrostatiques.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau,

avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : Gants de protection

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : Porter un équipement de protection respiratoire

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Clear Colorless.

Odeur : chloroform-like odor.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: 0.71

Point de fusion : -97 °C

Point de congélation : Aucune donnée disponible

www.lobachemie.com 08/04/2016 4/11

### Fiche de données de sécurité

Point d'ébullition : 39.8 - 40 °C

Point d'éclair : Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation : 556 °C

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : 470.8 hPa at 20°C

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 1.325 g/cm³

Solubilité : Eau: Slightly soluble

Log Pow : 1.25

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Surchauffe. Flamme nue. Etincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

www.lobachemie.com 08/04/2016 5/11

### Fiche de données de sécurité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Mutagénicité sur les cellules germinales

Cancérogénicité

: Provoque une sévère irritation des yeux.

: Non classé

: Non classé

: Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (exposition unique)

: Non classé

: Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (exposition répétée)

: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées

ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

DICHLOROMETHANE For pesticide residue trace analysis (75-09-2
---

Log Pow 1.25

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Product/Packaging disposal recommendations

: Éliminer le contenu/récipient dans ...

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

www.lobachemie.com 08/04/2016 6/11

### Fiche de données de sécurité

### 14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR)
 : 1593

 N° ONU (IMDG)
 : 1593

 N° ONU (IATA)
 : 1593

 N° ONU (ADN)
 : 1593

 N° ONU (RID)
 : 1593

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation exacte : DICHLOROMETHANE

d'expédition/Description (ADR)

Proper Shipping Name (IMDG) : DICHLOROMETHANE Désignation exacte : DICHLOROMETHANE

d'expédition/Description (IATA)

Désignation officielle pour le transport : DICHLOROMETHANE

(ADN)

Désignation exacte : DICHLOROMETHANE

d'expédition/Description (RID)

Transport document description (ADR) : UN 1593 DICHLOROMETHANE, 6.1, III, (E)

Description document de transport (IMDG) : UN 1593 DICHLOROMETHANE, 6.1, III

Description document de transport (IATA) : UN 1593 DICHLOROMETHANE, 6.1, III

Description document de transport (ADN) : UN 1593 DICHLOROMETHANE, 6.1, III

Description document de transport (RID) : UN 1593 DICHLOROMETHANE, 6.1, III

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### **ADR**

Classe(s) de danger pour le transport : 6.1

(ADR)

Etiquettes de danger (ADR) : 6.1



### **IMDG**

Classe(s) de danger pour le transport : 6.1

(IMDG)

Etiquettes de danger (IMDG) : 6.1



#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport : 6.

(IATA)

Etiquettes de danger (IATA) : 6.1



#### **ADN**

www.lobachemie.com 08/04/2016 7/11

### Fiche de données de sécurité

Classe(s) de danger pour le transport

(ADN)

Etiquettes de danger (ADN) : 6.1

: 6.1



**RID** 

Classe(s) de danger pour le transport

(RID)

Etiquettes de danger (RID) : 6.1

: 6.1



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'embllage (ADR) : 111 Groupe d'embllage (IMDG) : 111 Groupe d'emballage (IATA) : 111 Groupe d'emballage (ADN) : III Groupe d'embllage (RID) : 111

**Dangers pour l'environnement** 

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : T1 Disposition spéciale (ADR) : 516 Quantités limitées (ADR) : 5L Quantités exceptées (ADR) : E1

: P001, IBC03, LP01, R001 Instructions d'emballage (ADR)

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : B8 Dispositions particulières relatives à : MP19

l'emballage en commun (ADR)

Instructions pour citernes mobiles et : T7

conteneurs pour vrac (ADR)

Dispositions spéciales pour citernes : TP2

mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)

Code-citerne (ADR) : L4BH

Dispositions spéciales pour citernes (ADR) : TU15, TE19

Véhicule pour le transport en citerne : AT Catégorie de transport (ADR) : 2 Special provisions for carriage - Packages : V12

(ADR)

Dispositions spéciales de transport -

Chargement, déchargement et

manutention

: CV13, CV28

www.lobachemie.com 08/04/2016 8/11

### Fiche de données de sécurité

Dispositions spéciales de transport - : S9

Exploitation (ADR)

Danger n° (code Kemler) : 60

Panneaux oranges :

60 1593

Code de restriction concernant les tunnels

(ADR)

Code EAC : 2Z

- Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 5 L

Quantités exceptées (IMDG) : E1

Packing instructions (IMDG) : P001, LP01 IBC packing instructions (IMDG) : IBC03 IBC special provisions (IMDG) : B8 Tank instructions (IMDG) : T7 Tank special provisions (IMDG) : TP2 EmS-No. (Fire) : F-A : S-A EmS-No. (Spillage) Stowage category (IMDG) : A N° GSMU : 160

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et : E1

cargo (IATA)

Quantités limitées avion passagers et : Y642

cargo (IATA)

Quantité nette max. pour quantité limitée : 2L

avion passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers : 655

et cargo (IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers : 60L

et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion cargo : 663

seulement (IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement : 220L

(IATA)

Code ERG (IATA) : 6L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : T1

Dispositions speciales (ADN) : 516, 802

Quantités limitées (ADN) : 5 L

Quantités exceptées (ADN) : E1

Transport admis (ADN) : T

Equipement exigé (ADN) : PP, EP, TOX, A

Ventilation (ADN) : VE02 Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : T1
Disposition particulière (RID) : 516
Quantités limitées (RID) : 5L
Quantités exceptées (RID) : E1

Packing instructions (RID) : P001, IBC03, LP01, R001

www.lobachemie.com 08/04/2016 9/11

: TP2

### Fiche de données de sécurité

Dispositions spéciales d'emballage (RID) : B8 Dispositions particulières relatives à : MP19

l'emballage en commun (RID)

Instructions de transport en citernes : T7

mobiles et conteneurs pour vrac (RID)

Dispositions spéciales relatives aux citernes mobiles et aux conteneurs pour

vrac (RID)

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L4BH Dispositions spéciales pour les citernes : TU15

RID (RID)

Catégorie de transport (RID) : 2 Dispositions spéciales relatives au : W12

transport - Colis (RID)

Dispositions spéciales relatives au

transport - Chargement, déchargement et

manutention (RID)

Colis express (RID) : CE8 Numéro d'identification du danger (RID) : 60

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

: CW13, CW28, CW31

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

DICHLOROMETHANE For pesticide residue trace analysis is not on the REACH Candidate List

DICHLOROMETHANE For pesticide residue trace analysis is not on the REACH Annex XIV List

### 15.1.2. Directives nationales

### **Allemagne**

AwSV/VwVwS Annex reference : Classe de danger pour l'eau (WGK) 2, Présente un danger pour l'eau (Classification

according to VwVwS, Annex 2; No WGK 149)

12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV

Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions)

(Règlement sur les accidents majeurs)

### Danemark

Recommandations règlementation danoise : Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product

Pregnant/breastfeeding women working with the product must not be in direct

contact with the product

The requirements from the Danish Working Environment Authorities regarding work

with carcinogens must be followed during use and disposal

www.lobachemie.com 08/04/2016 10/11

Fiche de données de sécurité

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Textes des phrases R-,H- et EUH:

TOXICO GCO PITIGOCO IX ,I	1 of Lott.
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

www.lobachemie.com 08/04/2016 11/11